AVIGNON : Les intermittents n’excluent pas de faire capoter le Festival

Les intermittents de la CGT et de Sud Culture n’ont pas l’intention de laisser une minute de répit au nouveau ministre du Travail, pas plus qu’au nouveau maire d’Avignon. Ils veulent que le gouvernement retoque la réforme de l’assurance chômage signée par le Medef, FO, la CFDT et la CFTC. La candidate socialiste Cécile Helle s’était engagée à soutenir leurs revendications pendant la campagne des municipales, à peine élue maire de la cité des papes, ils lui rappellent ses promesses. «Ce sera chose faite demain ou après-demain», promet son cabinet, en pleine transition post-électorale.

C’est que le dossier est brûlant. Le ministre du Travail doit, en effet, se prononcer d’ici l’été sur la nouvelle convention Unedic. La CGT et Sud Culture l’exhortent à refuser son agrément.

Ils promettent sinon une mobilisation comparable à celle de 2003. Un combat dont les Avignonnais se souviennent puisqu’il a entraîné l’annulation du Festival.

Signe de la crispation naissante, la réactivation de la coordination nationale des intermittents qui ne s’était plus réunie depuis 10 ans. «Notre levier, c’est la grève, prévient Guigou Chenevier de Sud Culture, elle est clairement envisagée, on n’a pas d’autres moyens de lutte.»

S’ils exigent l’abandon du projet, ils ne sont, pour autant, adeptes du statu quo. La CGT, Sud, la coordination nationale, les associations et collectifs du secteur travaillent, en effet, sur des propositions visant à apporter plus de justice dans le système d’indemnisation chômage des intermittents et à dégager des économies.

«Notre plateforme revendicative a même été chiffrée : 100 à 150 millions d’euros de moins que le système actuel chaque année», assure Claude Attia, de Sud Culture. L’accord conclu par patronat en permettrait 165 millions, «dont 80% faites sur les petits et moyens salaires», poursuit-il.

Eux proposent le retour à une date anniversaire et l’ouverture de droits à indemnisation dès 507h de travail sur 12 mois, la même réglementation pour les artistes et techniciens, un plafonnement annuel (salaire+indemnité) de 3400€/mois, prenant en compte des heures de formation données, des congés maladie et maternité.

«Notre levier, c’est la grève (…) on n’a pas d’autre moyen de lutte»

L’article sur le site Du Dauphiné